

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°3/2023

Objet :

**Cession droit de
chasse**

**Certifié exécutoire
par la Présidente le**

21/01/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier, à dix-neuf heures trente minutes, l'assemblée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 23 janvier 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Madame Anne-Marie BARBIER, Monsieur Laurent MUCHEMBLED, Madame Dorothee LEFEBVRE, Madame Muriel POLLART, Madame Véronique HERMANT, Madame Lucette BUTELLE, Madame Daisy LAINE, Monsieur Raynald LEPOIVRE.

Absents excusés : Monsieur Bruno VIENNE, Monsieur Michel MARICAILLE, Madame Angélique BARBIER.

Absents : Monsieur Serge DUCRON, Madame Nathalie PRUVOST.

Secrétaire : Madame Daisy LAINE.

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle que la convention réglant la cession du droit de chasse et la délibération n°6/2014 du 16 décembre 2014 seront échues au 31 août 2023 et qu'il convient de les renouveler.

Madame BARBIER propose de renouveler cette convention pour une durée de 9 ans. Après discussion, il est proposé de fixer le tarif à 9€ par hectare par an.

Un vote a lieu pour valider cette proposition :

Contre : 2 (Messieurs LEPOIVRE et MUCHEMBLED)

Abstention : 1 (Madame LAINE)

Pour : 5 (Mesdames HERMANT, BUTELLE, POLLART, LEFEBVRE, BARBIER)

A la majorité des membres présents, l'assemblée autorise Madame BARBIER à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération. Ce tarif pourra être révisé par la commission.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Présidente,

Anne-Marie BARBIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BUCQUOY

Annexe à la délibération n°3/2023

CONVENTION

Entre le CCAS de Bucquoy représenté par sa Présidente, Madame Anne-Marie BARBIER

Et

La Société de Chasse de Bucquoy, représentée par son Président, Monsieur Claude AUDEGOND

Il est convenu ce qui suit :

- 1) Le CCAS fait abandon de ses droits de chasse sur les propriétés lui appartenant pour une superficie de quarante-deux hectares quarante-quatre ares et soixante centiares.
- 2) Le présent abandon est consenti dès la campagne 2023/2024 pour une durée de neuf ans.
- 3) Il est autorisé moyennant la somme de neuf euros par hectare et par an.
- 4) Ce tarif pourra être révisé par la Commission.

Fait à Bucquoy, le 03 février 2023

La Présidente du CCAS,

Anne-Marie BARBIER

Le Président de Chasse,

Claude AUDEGOND



